

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL GENERAL**

Séance du 29 juin 1995

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

(Rapport n° 9)

**I - COMPLEMENT AU SCHEMA ROUTIER DEPARTEMENTAL**

Lors de sa séance du 30 juin 1994, le Conseil Général avait défini un nouveau schéma routier départemental dans la perspective de la mise en service de l'autoroute A 20 en l'an 2 000.

Ce nouveau schéma prévoyait quatre catégories de routes départementales :

- les itinéraires "verts", itinéraires de raccordement des bassins d'activités à l'autoroute,
- les itinéraires "orange", reliant les bassins de vie et à vocation inter-départementale,
- l'ancien réseau de 1ère catégorie abondé des voies de 2ème catégorie jugées les plus importantes,
- le réseau de 2ème catégorie (gestion cantonale).

Lors de cette séance il avait donc été proposé d'étudier le passage en 1ère catégorie de certaines voies de 2ème catégorie, et le résultat de cette révision du classement des voies départementales a été définitivement adopté au cours de la séance budgétaire 1995. Ainsi 934,457 km de routes de 2ème catégorie ont été classées en 1ère catégorie.

Lors de cette dernière séance il avait été également décidé d'apporter quelques modifications aux propositions d'axes structurants "verts" et "orange" arrêtées le 30 juin 1994 :

- classement en itinéraire "vert" de la liaison SOUILLAC-SARLAT par la 703,

- classement en itinéraire "vert" de la RD 922 de FIGEAC vers l'AVEYRON,

- classement dans le réseau "orange" de la RD 656 (liaison CAHORS - TOURNON-D'AGENAIS),

- classement dans le réseau "orange" de la portion de RD 677 entre LABASTIDE-MURAT et la RN 20,

- classement dans le réseau "orange" de la RD 19 de CASTELNAU-MONTRATIER à la RN 20,

- classement dans le réseau "orange" de la RD 673 de SAINT-CERE à SOUSCEYRAC,

- classement dans le réseau "orange" de la RD 31 de LATRONQUIERE à la RN 122.

Ainsi le nouveau schéma routier départemental (cf carte jointe) se caractériserait par :

- itinéraires "verts" : 199,677 km
- itinéraires "orange" : 356,793 km
- réseau 1ère catégorie : 1 180,581 km
- réseau 2ème catégorie : 2 110,835 km

Il resterait cependant à définir la liaison SAINT-CERE - BIARS - BRETENOUX à l'autoroute A 20 vers PARIS.

Plusieurs solutions étaient envisagées (cf tableau annexe n°1 "comparaison financière").

La Commission des Travaux Publics s'est transportée sur place le 1er juin dernier et ne semble pas défavorable à l'option VAYRAC-JUGEALS NAZARETH (option 2 sur tableau annexe n° 1).

Cette solution nécessiterait la déviation Nord-Est de VAYRAC, celle de PUYBRUN et des QUATRE-ROUTES, et serait conditionnée par la réalisation de travaux en CORREZE, notamment la voie nouvelle reliant la D 8 à NOAILLES pour éviter la traversée de BRIVE.

Les autres solutions envisagées ont été chiffrées dans le tableau annexe n° 1.

Une cinquième solution a toutefois été évoquée en dernière minute. Elle consisterait après SAINT-DENIS-LES-MARTEL à prendre la D 32, puis, à hauteur des environs de STRENQUELS, à rejoindre la RN 140.

Elle pose deux problèmes :

- sur la RD 32, il sera nécessaire de prévoir des ouvrages d'art au-dessus de la Tourmente d'une part, de la voie ferrée SNCF d'autre part,

- à partir de la RD 32 jusqu'à la RN 140 il s'agira de la création d'une voie nouvelle qui se heurtera au même problème de dénivelé que celui rencontré au niveau de la Côte des Mathieux. Cette voie nouvelle pourra certes être conçue avec de meilleures caractéristiques techniques que la RD 703, néanmoins nous ne pourrions pas éviter sa sinuosité.

Globalement ce dernier projet serait évalué à 120 MF, auxquels il convient de rajouter la déviation Sud de VAYRAC (43 MF) et de PUYBRUN (30 MF) soit au total 193 MF à comparer avec les 110 MF de la solution précédemment évoquée par la D 20.

\* \* \*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Départementale :

- entérine le nouveau classement des voies ci-dessus exposé

- reporte à une prochaine séance du Conseil Général le choix définitif de la liaison à l'autoroute A 20 vers Paris à partir de Vayrac, notamment dans l'attente du résultat des négociations avec le Département de la Corrèze.

## II - PROGRAMME A 7 ANS DES ITINERAIRES "VERTS"

Lors de la séance budgétaire des 6, 7 et 8 février 1995, il avait été décidé de substituer à la logique d'itinéraire la réalisation d'opérations ponctuelles revêtant un caractère d'urgence, et d'élaborer un programme d'investissement sur les 7 ans à venir.

Par ailleurs, dans le cadre du financement par la Région des "Itinéraires Routiers d'Intérêt Régional", il est indispensable que soit arrêté rapidement un programme sur 5 ans des travaux à réaliser et qui seront pris en compte dans le contrat Département - Région 1995 - 1999.

En conséquence, un tableau indicatif a été établi (annexe n° 2 : "Programmation pluriannuelle) élaboré à partir d'un ensemble de propositions détaillées sur plan et commentées par les services de la Direction Départementale de l'Équipement lors de la réunion de la Commission des Travaux Publics du 22 juin 1995.

\* \* \*

Cette dernière, après étude de ces propositions, a émis le souhait que des travaux sur les sept années à venir soient au maximum concentrés sur les deux axes de raccordement qui lui semblent prioritaires à savoir :

- 1) Liaison St Céré - Bretenoux - Autoroute A 20 vers le Nord
- 2) Liaison Figeac - Montfaucon.

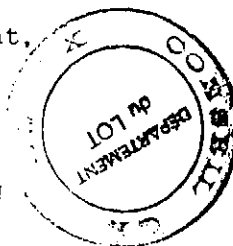
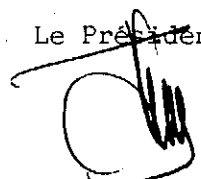
.../...

En conséquence, l'Assemblée Départementale :

- donne son accord pour l'engagement des études permettant la réalisation des travaux prévus en 96 sur l'axe Saint-Céré - Bretenoux - A 20 vers le Nord, jusqu'à Vayrac.

- reporte à une prochaine séance du Conseil Général la programmation sur les autres itinéraires, notamment dans l'attente de la position de l'Etat (Direction des Routes) quant à la déviation de Figeac et son raccordement à l'axe Figeac - Montfaucon.

Le Président,



Jean MILHAU

**Pour Copie conforme**

Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil Général, compte tenu de la réception  
en Préfecture le ... **24 JUIL. 1995** ..... et  
de la notification le ... **3 AOUT. 1995** .....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

**Le Chef du Service des Travaux Publics**



**Bernard LABRO**

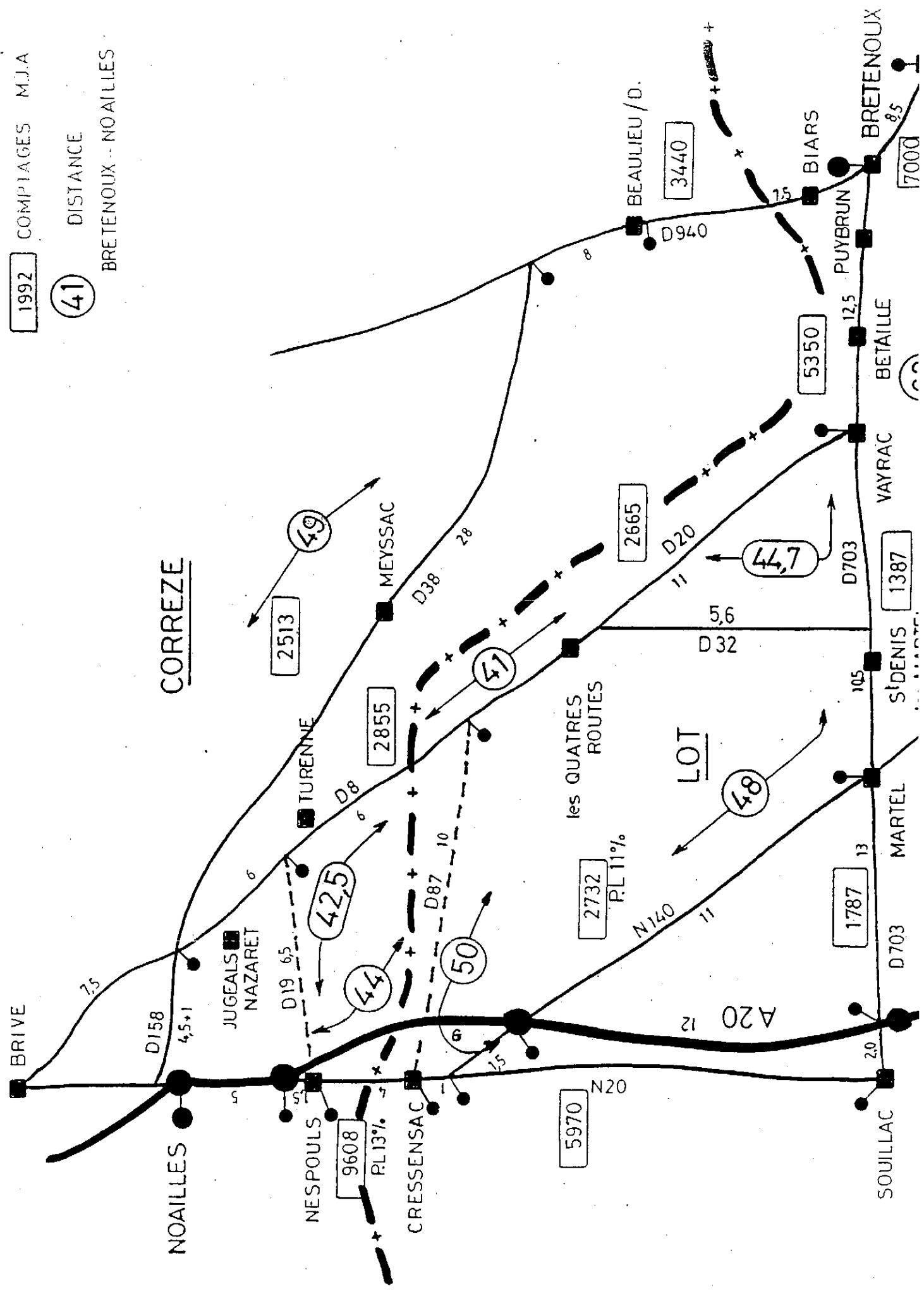
## COMPARAISON FINANCIERE DES AMENAGEMENTS D'ITINERAIRES

ITINERAIRES BRETENOUX NOAILLES	AMENAGEMENT DE 1ère URGENCE		Calibrage et mise hors gel MF	TOTAL MF
	NATURE	COUT MF		
(1) Par BEAULIEU/DORDOGNE et MEYSSAC D 940 - 38 - 158	Itinéraire presque totalement en CORREZE traverse de BEAULIEU sortie à NOAILLES	p.m p.m		Travaux en CORREZE
(2) Par VAYRAC - JUGEALS NAZARETH  D 703 - 20 - 8 - 158	En CORREZE (D8 - D 158) côte de TURENNE (D8) sortie à NOAILLES (D 158 ou voie nouvelle)  Dans le LOT (D 703 - D 20) déviation de PUYBRUN déviation de VAYRAC (NE) déviation des QUATRE ROUTES	p.m p.m  30 25 15 ----- 70	40	Travaux en CORREZE      110
(2bis) Variante JUGEALS NAZARETH par les D 703 - 80 - 32 - 20 (vallée de la Tourmente) et D8 et 158 (CORREZE)	Déviation de PUYBRUN Déviation de VAYRAC (SUD) Liaison D 703 - QUATRE ROUTES (D 32) Déviation QUATRE ROUTES	30 43 32 15 ----- 120	30	150
(3) Par MARTEL et échangeur de CRESSENSAC  D 703 - N140 - A20	Déviation de PUYBRUN Déviation de ST DENIS + côte des MATHIEUX (route neuve) Déviation de MARTEL	30 50 ----- 80 p.m	30	110
(4) Par MARTEL et SOUILLAC  D 703 - A 20	Section BRETENOUX - MARTEL (identique à ci-dessus) Section MARTEL - SOUILLAC rectification du D 703	80  50 ----- 130	40	170

1992 COMPIAGES MJA

41 DISTANCE  
BRETENOUX - NOAILLES

CORREZE





ITINERAIRES - SECTIONS - OPERATIONS	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Après 2001
<u>VAYRAC - CORREZE</u> D 20 - Déviation VAYRAC D 20 - Déviation QUATRE-ROUTES D 20 - Rectification ST MICHEL de B D 20 - Calibrage HG		Etudes	Etudes	Etudes	4 MF	21 MF	15 MF	6 MF 16 MF
<b>ST-CERE - GRAMAT - A 20 (MONTFAUCON)</b> <u>ST-CERE - GRAMAT</u> D 673 - Côte de Presque (Calibrage + rectif + 3 voies partielles) D 673 - Rectification virages D 673 - Rectification BOUTEL D 677 - Rectification virages D 677 - Déviation LAVERGNE D 677 - Calibrage HG		5 MF 7 MF	9 MF			8 MF		17 MF 4 MF 11 MF 10 MF 11 MF
<u>GRAMAT - A 20</u> D 677 - Déviation de GRAMAT D 677 - Rectification Mas d'Ansou D 677 - Rectification PECHAUD D 677 - Rectification LE BASTIT D 677 - Calibrage HG D 1 du D 677 à A 20								pm
<b>GOURDON - A 20 (MONTFAUCON)</b> <u>A 20 - RN 20 (PEYREBRUNE)</u> D 1 - Rectifications D 1 - Calibrage HG <u>RN 20 - GOURDON</u> D 1 - Rectifications D 1 - Calibrage HG		8 MF	8 MF	7 MF	6 MF 6 MF	6 MF		20 MF 14 MF  13 MF 13 MF

ITINERAIRES - SECTIONS- OPERATIONS	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Après 2001
<p><b>FIGEAC - A 20 (MONTFAUCON)</b>  <u>FIGEAC - RD 113</u>  D 13 - Déviation CAMES  D 13 - Calibrage HG  <u>RD 13 - LIVERNON</u>  Carrefour D 13 - D 113  Callibrage D 113 + déviation LIVERNON  <u>LIVERNON - A 20</u>  D 2 - LIVERNON - FONTANES  Elargissement  Rectification  D 2 - Déviation FONTANES  D 2 - FONTANES - RD 677</p> <p><b>CAHORS - FUMEL</b>  <u>CAHORS - ESPERE</u>  D 911 - Rectification ENGLANDIERES  D 911 - Giratoire RD 12  D 911 - Calibrages + traverses  <u>ESPERE - ROSTASSAC</u>  D 911 - Côte d'ESPERE (complément)  D 911 - Perte de tracé CRAYSSAC  D 911 - Renforcement ESPERE - CRAYSSAC  <u>ROSTASSAC - CASTELFRANC</u>  D 911 - Rectification ROSTASSAC  D 911 - Calibrages - renforcements  <u>CASTELFRANC - PUY-LEVEQUE</u>  D 911 - Déviation PRAYSSAC  D 911 - Calibrages - renforcements</p>	<p>Etudes</p> <p>0,9 MF 2 MF</p> <p>8 MF</p>	<p>Etudes</p>	<p>3 MF</p>	<p>22 MF</p>	<p>10 MF</p>	<p>5 MF</p>	<p>21 MF 5 MF</p>	<p>10 MF 16 MF</p> <p>2 MF 33 MF</p> <p>6 MF</p> <p>5 MF 2,5 MF 12,5 MF</p> <p>0,5 MF</p> <p>11 MF</p> <p>20 MF 10 MF</p>

ITINERAIRES - SECTIONS - OPERATIONS	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Après 2001
<u>PUY-L'EVEQUE - SOTURAC</u> D 911 - Reprise mur soutènement D 911 - Rectification près SOTURAC D 911 - Déviation DURAVEL D 911 - Calibrage - renforcement	17,5 MF							2 MF 5 MF 15 MF 16 MF
	4 MF							431,5 MF
Programme complémentaire 95	21,5 MF	28,3 MF	34,6 MF	40 MF	40 MF	40 MF	41 MF	
				245,4 MF				
TOTAL TRAVAUX AVANT 2001								
TOTAL GENERAL						676,9 MF		